

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 26 MARS 2013

Le vingt six mars deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Daniel MESSMER et Etienne MARTIN.

Absente excusée : Sylvia LUSTIG (procuration donnée à Daniel MESSMER)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013
- 4) Affaires financières
 - a) *Loyer des immeubles bâtis 2013*
 - b) *Adoption du compte administratif 2012*
 - c) *Adoption du compte de gestion du receveur 2012*
 - d) *Affectation du résultat 2012*
 - e) *Fixation des taux des taxes locales*
 - f) *Adoption du budget primitif 2013*
- 5) Avis sur le projet de classement sonore des voies
- 6) Constitution de servitude foncière avec le SDEA
- 7) Aménagement des rythmes scolaires : dérogation
- 8) Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes
- 9) Demande d'agrément du dispositif « DUFLOT »
- 10) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et en procédant à l'appel

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Du 28 au 31 mars à la Villa Jaeger : exposition de peinture et de sculpture par l'association « Les arts plastiques de Strasbourg » en coproduction avec la commission culturelle, vernissage le 28 mars à 18h30
- Vendredi 29 mars : Marche pour le cœur organisée par OCOVAS
- Lundi 1^{er} avril : grand marché de Pâques
- Samedi 6 avril : Oschterputz 2013 (rendez-vous à 9h00 à l'atelier municipal) : merci de remplir la feuille de présence
- Samedi 6 avril à 15h00 à l'Hôtel de Ville : assemblée générale constitutive de l'association des Amis du Musée
- Dimanche 7 avril : référendum pour la collectivité unique d'Alsace
- Mardi 9 avril à 20h00 : commission du cadre de vie
- Vendredi 12 avril à 14h00 : réunion des membres du jury du concours de l'Ecole Briand : présentation de l'avant-projet sommaire (APS)
- Dimanche 14 avril à la salle des Fêtes : fête de la paroisse Saint Laurent
- Mercredi 17 avril à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion du groupe de travail « sécurité »
- Mercredi 24 avril à 20h00 : commission inter génération
- Mardi 30 avril à 20h00 à la salle des fêtes : concert de l'harmonie municipale

2) *Dossier de création d'une mare aux batraciens*

L'Agence de Bassin Rhin Meuse a accusé réception du dépôt de dossier de subvention pour la mare aux batraciens, qui est réputé complet à la date du 27 février 2013. Le montant de la subvention escomptée n'est pas encore définitif, mais s'établira entre 60 et 80% du coût des travaux.

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Communauté de Communes de Benfeld et environs pour 1 terrain à bâtir industriel dans le Parc d'Activités des Nations, cadastré Section 1 n° 167/17 d'une contenance de 42,21 ares
- Les Consorts PASTORE, pour un terrain à bâtir, rue du relais Postal, cadastré Section AL n° 51 et 324/52 d'une contenance de 17,12 ares
- M er Mme Martin MEYER, pour un immeuble sis 12 place de la République (apport en société)
- Monsieur Elie MARTIN pour une partie de maison d'habitation, sise 20 rue Kullmann

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour différents types de travaux ou interventions, les offres des entreprises ci-après ont été retenues :

- Marché de fourniture pour les espaces verts pour l'année 2013 :
 - Lot 1** - Terreau et engrais - Comptoir Agricole, 30 route de Strasbourg 67 550 VENDENHEIM, pour un montant de 24 095,81 € TTC
 - Lot 2** - Produits phytosanitaires - Comptoir Agricole, 30 route de Strasbourg 67 550 VENDENHEIM, pour un montant de 7 379,81 € TTC
 - Lot 3** - Ecorces, petit matériel- Entreprise JOST Jean-Paul, 38 route Ecospace, 67120 MOLSHEIM, pour un montant de 6 085,96 € TTC
- Marché pour l remplacement du tracteur + équipement :
Maison CROVISIER, à 67230 BENFELD pour un montant de 59 632,56 € TTC
- Marché pour les missions techniques annexes pour le projet de l'Ecole Briand :
 - Mission SPS** (coordination de sécurité et santé) - ACE BTP Agence Alsace, 4 rue de la Romaine à 67500 HAGUENAU, pour un montant de 4 392,91 € TTC
 - Mission de contrôle Technique** - CTP Groupe CADET, 40 rue Jean Monnet, Melpark à 68200 MULHOUSE, pour un montant de 7 812 € TTC
 - Etude de sol** - ALIOS Ingénierie Est, 12 rue des Guinottes à 70 400 HERICOURT, pour un montant de 4 305,60 € TTC

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2013

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013 est **adopté par 27 voix** pour et deux abstentions (Jean-Marc SAAS et Etienne MARTIN pour absence à la séance)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) loyers des immeubles bâtis

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 21 mars 2013,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 3^{ème} trimestre 2011 et le 3^{ème} trimestre 2012,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit pour l'année 2013 les loyers mensuels et annuels des immeubles bâtis, ainsi que les tarifs du gîte communal pour 2014

charge

le maire de conclure des baux avec les différents locataires de logements communaux fixant notamment les conditions d'occupation et les obligations respectives

LOYERS MENSUELS

Logement Centre de Santé

13, rue du Dr Sieffermann 1er étage (2 pièces -cuisine) 188,00 €
(Mickael RENARD)

Ancien abattoir

28, Fbg du Rhin - 1er étage (4 pièces, cuisine, sanitaires, grenier et remise) WANNER Patrick 144,00 €

Immeuble

1, rue Moyaux - MOOG Joseph 307,00 €

Logement Ecole Rohan

M et Mme FRECH 210,00 €

LOYERS ANNUELS

Baraque Ecole Briand :	
Club de Plongée (salle de droite)	156,00 €
Villa Jaeger	
Local au sous-sol (Action et Partage)	156,00 €
Maison forestière	8 450,00 €
Hôtel de Ville (Office de Tourisme)	7 390,00 €
(échéances trimestrielles à terme échu)	
GITE RURAL - VILLA JAEGER - Année 2014 (par semaine)	
basse saison du 24 mai au 28 juin	
et du 6 au 27 septembre + Pâques	220,00 €
haute saison du 28 juin au 6 septembre	365,00 €
hors saison, chauffage inclus	245,00 €

adopté à l'unanimité

b) Compte administratif 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

réuni sous la présidence de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Jacky WOLFARTH, maire et en l'absence de celui-ci,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

vu l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2013,

* lui **donne acte** de la présentation du compte administratif,

* **constate** aussi bien pour le compte principal que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

* **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

* **arrête** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses :	3 134 226,69 €
Total recettes :	4 403 801,07 €
Excédent :	1 269 574,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses :	4 357 047,82 €
restes à réaliser	2 618 260,25 €
Total recettes :	3 130 682,69 €
restes à réaliser	1 960 547,74 €
Déficit :	1 226 365,13 €
solde de clôture en tenant compte du déficit antérieur	

et des restes à réaliser	1 382 512,43 €
TOTAL GENERAL	
Total dépenses :	7 491 274,51 €
Total recettes :	7 534 483,76 €
Excédent de clôture :	43 209,25 €
compte tenu des restes à réaliser	564 984,41 €

adopté à l'unanimité
c) Compte de gestion du receveur 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

réuni sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire,

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à réaliser,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa séance du 21 mars 2013,

déclare

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

adopté à l'unanimité

d) affectation du résultat 2012

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions de la nomenclature comptable M14 relatif à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice écoulé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 947 496,84 € à la fin de l'exercice et un déficit cumulé d'investissement de 760 799,92 €, hors crédits de report,

vu l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2013,

décide

d'affecter le résultat à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068) pour un montant de 1 382 512,43 €, le solde, soit 564 984,41 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

adopté à l'unanimité

e) fixation du taux des taxes directes locales

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2012 il avait été prévu de procéder à une augmentation des taux des 4 taxes directes locales d'environ 1 % permettant d'assurer une épargne brute suffisante pour assurer le financement de l'amortissement de la dette et en partie celui des investissements prévus en 2013.

Elle expose ensuite les modifications apportées au calcul des taux des quatre taxes locales suite aux nouvelles dispositions intervenues dans les lois de finances 2010 et 2011, dans le cadre des transferts de fiscalité entre collectivités après la suppression de la taxe professionnelle, notamment les taux de référence 2010 applicables après la réforme et les évolutions des bases fiscales.

Par ailleurs, la Communauté des Communes ayant instauré la FPU (fiscalité professionnelle unique) à compter du 1^{er} janvier 2013, l'ensemble des recettes liées à cette dernière sont encaissées par l'EPCI et n'apparaissent donc plus à l'état 1259 COM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2013,

compte tenu des recettes nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire et financer les dépenses de fonctionnement,

décide

de fixer le produit à percevoir pour l'exercice 2013 au titre des contributions directes à 1 703 000 € (un million sept cent trois mille Euros). Le montant des allocations compensatrices au titre des décisions fiscales de l'Etat s'élèvent à 68 705 € et le prélèvement GIR (garantie individuelle de ressources) à 56 220 €.

Le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établit ainsi à 1 715 500 €

de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation	16,46 %
Foncier bâti	12,97 %
Foncier non bâti	57,38 %

adopté par 28 voix pour 1 abstention (Daniel WALTER)

Avant de passer à la présentation et au vote du budget primitif 2013, le maire fait la déclaration suivante :

« Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2012 et après avoir affecté le résultat de l'exercice écoulé lors de la dernière séance, nous allons procéder à l'étude des différents documents budgétaires de l'exercice 2013.

Le projet de budget primitif 2013, qui va vous être proposé dans quelques instants s'inscrit dans la continuité des principes de prudence indispensables, compte tenu des mesures de baisse de recettes mises en place par l'Etat et ce conformément aux orientations budgétaires.

Une gestion rigoureuse des différents postes de dépenses de la section de fonctionnement, le non recours à l'emprunt en 2103, les évolutions liées au personnel (notamment les remplacements pour départ à la retraite et es besoins pour l'entretien des nouveaux bâtiments), ont permis de maintenir les dépenses de gestion courantes à un montant plus qu'acceptable pour une collectivité de notre taille, pour des prévisions de 3 475 000 € pour 2013, soit 602 € par habitant.

Les recettes de fonctionnement, suite au pacte de stabilité mis en place par la loi de finances 2011, ayant une influence non négligeable sur les recettes de DGF, l'instauration de la FPU (fiscalité professionnelle unique) à compter du 1^{er} janvier 2013 transférant toutes les recettes liées à la fiscalité des entreprises à cette dernière (faisant l'objet d'un versement de

compensation), progressent de façon linéaire (néanmoins moins vite que les dépenses) permettent d'assurer un autofinancement brut de 1 200 000 € au budget primitif. Leur montant prévisionnel s'élève à 4 675 000 €, soit 810 € par habitant.

L'évolution mesurée des recettes fiscales (avec une augmentation modérée des taux de 1% sur les impôts ménages) est nécessaire pour faire face au besoin de financement de la section d'investissement.

En effet les travaux d'investissements en cours (salle des sports et programmes pluriannuels) de même que les projets ultérieurs (Ecole Briand) nécessitent de garder une marge d'autofinancement suffisante.

Le budget qui va être proposé à votre approbation est le reflet d'une gestion réfléchie, permettant la poursuite des opérations d'investissements et d'entretien du patrimoine de la commune, dans un souci de respect du contribuable, tout en intégrant les évolutions de dépenses liées au bon fonctionnement et la gestion du personnel, des installations et des services mis à la disposition de nos administrés ».

f) adoption du budget

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif élaboré par la commission des finances dans sa séance du 21 mars 2013.

Elle donne toutes les explications nécessaires quant aux montants inscrits au document budgétaire, dont chaque conseiller a été destinataire, retraçant les prévisions budgétaires au niveau des chapitres et articles pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres, articles et programmes pour la section d'investissement. Le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau des chapitres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2013,

décide

d'adopter les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites dans les documents budgétaires qui s'équilibrent pour un montant de 4 675 000 € (quatre millions six cent soixante quinze mille euros)

adopté par 24 voix pour et 5 abstentions (Daniel MESSMÉR, Daniel WÄLTER, Michelle SCHWEMLING, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG)

d'adopter les dépenses et les recettes d'investissement inscrites dans les documents budgétaires, qui s'équilibrent, compte tenu de l'intégration à ce budget des crédits de report de l'exercice 2012, à 4 963 500,00 € (quatre millions neuf cent soixante cinq mille cinq cent Euros).

adopté par 24 voix pour et 5 abstentions (Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Michelle SCHWEMLING, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG)

5) Avis sur le classement sonore des voies de transport terrestre

Mme Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que des dispositions législatives et réglementaires prévoient un classement sonore régulièrement révisable des routes et des voies ferrées et ce quel que soit leur statut : autoroutes, routes nationales, départementales et communales.

Ce classement consiste à définir, pour chacune des voies concernées, un secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie sur une distance variable en fonction de la catégorie de la voie (entre 10 et 300 m). Ce classement, qui est opposable, a pour conséquence une obligation de renforcement de l'isolement acoustique des constructions neuves qui viendraient à s'édifier dans ces secteurs.

Un premier classement avait été établi par arrêté préfectoral du 25 juin 1999. Compte tenu de la modification du classement de certaines voies et de la création de voies nouvelles, le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur le nouveau projet de classement.

Benfeld est concernée par :

- la RD 1083 classée en catégorie 2 ou 3 selon le secteur
- la ligne SNCF n° 115 000 Strasbourg - St Louis (catégorie 1)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des propositions de classement relatives à la RD 1083 et à la ligne SNCF en traverse de Benfeld,

vu le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin,

émet

un avis favorable au classement proposé à l'annexe 2 pour la RD 1083 et à l'annexe 6 pour la ligne SNCF

adopté par 28 voix pour et 1 abstention (Daniel WALTER, la RD 5 n'ayant pas été prévue dans l'arrêté)

6) Constitution de servitude foncière avec le SDEA

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction de l'EHPAD, les canalisations souterraines d'eau potable et d'assainissement desservant cet établissement traversent partiellement les parcelles communales Section AO 239 et 240.

Une convention de servitude de passage avait été établie avec l'EHPAD « Résidence Clos de l'Illmatt » au profit de cette dernière en date du 16 février 2011.

Le SDEA du Bas-Rhin étant le gestionnaire de ces réseaux, il y a lieu d'établir la servitude au profit de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du tracé des réseaux concernés sur les parcelles communales Section AO n° 239 et 240 et des termes du projet de convention,

autorise

le maire à signer l'acte administratif de constitution de servitude dans les termes du projet et selon le plan joints en annexe

adopté à l'unanimité

7) Aménagement des rythmes scolaires

Madame Candide LOTT, maire-adjoint, informe l'assemblée que le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru au JO le 26 janvier 2013.

Les principales dispositions concernent l'instauration d'une semaine de 9 demi-journées, comportant à nouveau une journée de classe le mercredi ou le samedi.

Il prévoit aussi que cette mesure s'appliquera à la rentrée de septembre 2013, sauf demande de dérogation du conseil municipal pour application en septembre 2014 à formuler avant le 1^{er} avril 2013.

Lors de la réunion du conseil du mois de janvier et compte tenu des éléments d'incertitude (budgets à prévoir, conséquence sur les activités associatives, prise en charge des enfants après les cours...) et la nécessité de mener une réflexion globale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, qui a compétence en matière d'accueil périscolaire, ce point a été reporté.

A ce jour la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires pose toujours débat et il paraît prématuré de prévoir leur application à la rentrée de septembre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Candide LOTT, maire-adjoint,

vu les termes du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

compte tenu de la nécessité d'élaborer un projet éducatif territorial avec tous les acteurs concernés (enseignants, parents d'élèves, collectivités, gestionnaires de structures d'accueil périscolaires, associations...) et d'uniformiser sur le territoire le fonctionnement de l'accueil en temps scolaire et périscolaire,

compte tenu des incertitudes liées à la prise en charge financière des coûts consécutifs à cette réforme et notamment pour les finances communales,

reconnaissant toutefois la nécessité de modifier les rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants,

sollicite

le report de l'application des mesures de la réforme des rythmes scolaires, telles qu'elles apparaissent au décret susindiqué à la rentrée de septembre 2014.

adopté à l'unanimité

8) Rapport d'activités 2011-2012 de la COCOBEN

Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Xavier HUMLER,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité au 30 septembre 2012 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport d'activité au 30 septembre 2012 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

9) Demande d'agrément au titre du dispositif « DUFLOT »

Dans le cadre de la loi de Finances 2013, le dispositif « Scellier » a été remplacé par le dispositif « Duflot ».

Pour mémoire, il s'agit d'une aide fiscale de l'Etat permettant aux particuliers d'amortir leur investissement dans la pierre pour la réalisation de logements locatifs. Il ouvre droit à une réduction d'impôt de 18 % étalée sur 9 ans et s'appliquant à 300 000 €/logement, limité à 2 logements par an et par investisseur.

Ce nouveau dispositif est intéressant car davantage adapté aux contextes de l'habitat dans le Bas-Rhin. Il est désormais réservé aux logements neufs à niveau de basse consommation énergétique (bâtiment basse consommation ou réglementation thermique 2012).

Le loyer plafond est de 9,88 euros/m² en zone **B1** (Molsheim, Obernai et Bischoffsheim) et 8,59 euros/m² en **B2** (Benfeld...). Ces plafonds varient en fonction de la taille du logement : il faut leur appliquer un coefficient multiplicateur (allant de 0,7 à 1,2) qui favorise les petites surfaces. Ces valeurs correspondent globalement à un niveau de loyer inférieur à 20 % du loyer de marché et répondent aux besoins de certains ménages en attente de logement.

L'ancien dispositif "Scellier" a permis ces dernières années de mettre en place une offre intéressante sur les communes en zonage B1 et B2, et a participé à leur développement en proposant un produit adapté au marché. Il a également constitué la clef pour la réalisation d'opérations mixtes, associant locatif à loyer encadré, locatif à loyer HLM, accession sociale à la propriété et promotion privée. Il s'agissait ainsi d'un levier puissant pour rendre réaliste et opérationnelle la réalisation d'opérations d'habitat répondant aux besoins des habitants. La suppression de ce dispositif serait préjudiciable à l'équilibre de l'offre de logements dans la commune, voire constituerait un arrêt brutal du développement de l'habitat et plus globalement de la construction. Ce dispositif correspond également à une garantie de maintien d'activité économique pour le secteur du BTP dans le Bas-Rhin.

Cependant, les communes qui sont classées en zone B2 comme c'est le cas de Benfeld, doivent avant le 31 mars 2013 délibérer pour solliciter l'agrément au dispositif "Duflot".

Par conséquent,

VU la LOI n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, notamment en son article 80 ;

VU le Décret no 2010-1112 du 23 septembre 2010 relatif à l'agrément prévu au X de l'article 199 septvicies du code général des impôts ;

Considérant que ladite loi de finances pour 2013, crée un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18%, étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires ;

Considérant que ce dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les communes situées en zone A et B1. À titre transitoire, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013 ;

Considérant qu'au-delà de cette date, seules les communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH), pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins recensés ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2013

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Considérant les dispositions du PLU (en cours d'élaboration et amené à remplacer le POS) et les éléments complémentaires figurant en annexe 1, la commune de BENFELD sollicite cet agrément auprès du Préfet de la Région Alsace.

décide

de déposer une demande d'agrément permettant l'application du dispositif « Duflot » sur le territoire de la commune ;

autorise

le Maire à déposer une demande d'agrément au dispositif « Duflot » et signer toutes les pièces nécessaires

10) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Louis ZOBEIDE présente le compte-rendu des discussions de la commission travaux et sécurité du 5 mars dernier, lors de laquelle ont été abordés les points suivants :

- étude de signalétique du quartier de la gare dans le cadre des travaux prévus (aménagement de la gare et avenue de la gare)
- dénomination nouvelle proposée pour les 2 tronçons de la rue de Westhouse (entre la rue de l'Europe et le passage à niveau et au-delà du passage à niveau) – rue d'Islande et de Finlande
- une étude a été commandée à Monsieur HEIBACH, maître d'œuvre pour l'analyse des besoins en matière de sécurité de l'église catholique. Le diagnostic et l'estimatif es travaux sera remis fin mai.
- Une réunion d'information est programmée le 4 juin avec les riverains de la rue du Luxembourg pour présenter les travaux liés à la réhabilitation du collège
- Des réflexions pour la mise en place de mesures de règlementation du stationnement à proximité de l'hôtel de ville et dans la rue de Barr (école maternelle Rohan) ont été engagées
- Une procédure de recrutement d'un agent technique, chargé des fonctions d'ASVP a été lancée (dans le cadre des contrats aidés) en vue du remplacement de Michaël RENARD

Une manœuvre des sapeurs-pompiers a été organisée le samedi 23 mars à la salle des sports en présence des membres du conseil municipal des enfants

Les mesures de prévention annoncées précédemment ont été engagées avec les écoles, avec une 1^{ère} intervention à l'école Rohan le 4 avril. Une intervention est prévue à l'école Briand le 16 mai prochain

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés, l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2011 et du budget primitif 2012.

Les subventions pour colonies de vacances, pour les centres aérés et pour la Banque Alimentaire ont également été reconduites.

Madame Anny DELVALLEZ informe que les membres du conseil municipal enfants ont effectué une sortie pour la découverte de la mare aux batraciens de Sermersheim, sachant qu'ils seront étroitement associés au projet prévu à Benfeld.

Monsieur Bernard BOUTONNET informe les conseillers que l'assemblée générale départementale des donneurs de sang bénévoles se tiendra à Benfeld le 21 avril prochain et sera précédée le samedi de l'arrivée du Relais de la Vie. Il donne tous les renseignements concernant cette manifestation et invite les conseillers à accompagner le relais à son arrivée à Benfeld jusqu'à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.